REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

Compte rendu affiché le 21 OCT. 2021

COMMUNE DE CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_090

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE CENTRE DE VACCINATION

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), M. PROTHERY (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :
M. ATTAR BAYROU

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le ..... 21 OCT. 2021
Identifiant de l'Acte :
..... 069013-D2021-090-DE

Rapport de : **Evelyne GOYER**

Tout au long de la crise sanitaire, la Ville de Caluire et Cuire et en particulier ses habitants se sont montrés exemplaires en se mobilisant pour distribuer des masques, assurer le maintien des services de première nécessité et soutenir les plus fragiles.

Dans cette même logique, dès le lancement de la campagne de vaccination contre la COVID 19 fin décembre 2020, la Ville de Caluire et Cuire s'est portée volontaire auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS Aura) pour prendre une part active dans la lutte contre la pandémie et accueillir un centre de vaccination pour répondre aux trois grands objectifs de santé publique liés à cette crise sanitaire :

- faire baisser la mortalité et les formes graves de la maladie,
- protéger les soignants et le système de soins,
- garantir la sécurité des vaccins et de la vaccination.

Il s'agissait pour la Ville de mettre à disposition de la population, en particulier les plus fragiles, les outils leur garantissant un accès à une vaccination de proximité et de qualité.
Le centre de vaccination de Caluire et Cuire a pu ouvrir ses portes le 1er avril 2021 grâce à une étroite collaboration entre la Ville, les HCL, plus particulièrement l'Hôpital de la Croix Rousse, et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) pour répondre au cahier des charges rédigé par l'ARS Auvergne Rhône Alpes. Ce vaccinodrome fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 18h, y compris les jours fériés en semaine.
Du 1er avril 2021 au 24 août 2021, la Ville a mis a disposition les locaux du gymnase Lachaise situé 1, rue Curie. Elle en a assuré l'aménagement, la maintenance ainsi que la logistique nécessaires au bon fonctionnement du centre. L'Hôpital de la Croix-Rousse est en charge du volet administratif et médical (en lien avec la CPTS).
La taille des lieux a permis aux équipes de répondre à une demande très élevée sur le territoire. Une moyenne de 1 000 injections quotidiennes a été réalisée d'avril à fin août, avec une qualité d'accueil reconnue par tous, grâce aux 95 bénévoles de la Réserve Citoyenne qui se sont mobilisés depuis le premier jour, en assurant des permanences pour fluidifier le parcours des personnes venant se faire vacciner.
Trois saisonniers ont été embauchés au mois de juillet et quatre au mois d'août afin de garantir le bon fonctionnement du centre durant les vacances d'été.
Grâce à ce dispositif, plus de 1000 injections quotidiennes ont été réalisées jusqu'au déménagement dans les anciens locaux du collège Lassagne, 11 rue Lassagne, le 25 août.
Le centre de vaccination de Caluire et Cuire est le troisième plus important de toute la Métropole en nombre d'injections réalisées, derrière celui du Groupama Stadium et de Gerland.
Depuis avril, près de 77 000 injections ont été effectuées.

La Métropole de Lyon souhaite apporter un soutien financier aux centres de vaccination portés par des communes, en participant aux frais de fonctionnement générés par l'organisation et la gestion de ces centres.
Par convention, la Métropole de Lyon s'engage à :

- verser une subvention de 60 900 € à la Ville.

La Ville s'engage à :

- assurer la vaccination des publics prioritaires déterminés par l' ARS,
- organiser la logistique de prise en charge des personnes venant au centre de vaccination.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée relative au subventionnement du centre communal de vaccination contre la COVID 19 ;

- D'AUTORISER sa signature par Monsieur le Maire ;

- DE DIRE que les crédits en recettes seront inscrits au compte fonction 511 nature 74751 du budget de l'année en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 21 OCT. 2021
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.